



**Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire »**  
03150 – VARENNES SUR ALLIER

**RECUEIL ACTES ADMINISTRATIFS**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MARS 2020**

<b>N° délibération</b>	<b>Rubrique</b>	<b>Objet</b>	<b>Date dépôt en Préfecture</b>	<b>Page</b>
<b>14</b>	Finances	Adoption Compte de gestion 2019	27/03/2020	1
<b>15</b>		Compte administratif 2019 et restes à réaliser	27/03/2020	3
<b>16</b>		Dispositif Habitat Rénovation énergétique - Attribution aides communautaires Bénéficiaires	27/03/2020	8
<b>17</b>	Habitat	Dispositif « HABITER MIEUX » – Versement subvention aux bénéficiaires	27/03/2020	11
<b>18</b>	Administration générale	Contrat de Redynamisation du site de défense DA 277 – Varennes Sur Allier – Avenant N° 2	27/03/2020	13
<b>19</b>		Création emploi Attaché territorial Principal – Modification tableau des effectifs	27/03/2020	16
<b>20</b>	Patrimoine	Travaux restauration Croix Varennes sur Tèche - Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine vernaculaire public et naturel à des fins touristiques - convention	27/03/2020	19

Nb de membres en exercice : 64  
 Nb de membres présents : 45  
 Nb de membres votants : 52  
 (dont 7 pouvoirs)

<b>DELIBERATION N°</b>	<b>2020.03.11/14</b>
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>7.1</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Séance du Conseil communautaire du mercredi 11 mars 2020**

L'an deux mille vingt, le 11 mars à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 5 mars 2020.

**Les Conseillers présents**

**Les conseillers titulaires:** Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Daniel BAHEUX, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Albert CHARRONDIERE, Régis CURY, David DARRAS, Alain DECERLE, Claudette DELORME, Odile FRANCHISSEUR, Dominique GEOFFROY, Valérie GOUBY (jusqu'à la question n° 17), Roseline GOURDON, Henry JOLY, Guy LABBE, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Louis MERET, Yves NOEL, Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, André PLESSAT, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Colette ROBOTTA, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAU, Blandine SOCHET, Pascal THEVENOUX, Elisabeth THEVENOUX, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

**Les conseillers suppléants :** Daniel DUVERGER (représentant Pascal BAUDELOT), Michel RAJAUD (représentant Bernard POIGNANT),

**Les Conseillers absents**

**Ayant donné pouvoir :** Monique BOUILLOT à Michel LAURENT, Jean Luc COLLIN à Bernadette PERICHON, Pierre COURTADON à Luce BILLET, Martine CRUMIERE à Roger LITAUDON, Guy FRAISE à Michel BRUNNER, Valérie GOUBY à Annie France POUGET (à partir de la question n°18), Christine MARTIN TISON à Roseline GOURDON, Dominique TALON à Pascal VERNISSE

**Absents :** Henri BÉCAUT, Patrick BENIGNAUD, Dominique DIAT, Alain FAVERETTO, Monique FRIAUD, Patrick GOBERT, Léopold GODART, Valérie LASSALLE, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Yves PLOUHINEC, Claire TOGNON

**Secrétaire de séance :** Alain VERNISSE,

**N° 14 - FINANCES – Budget 2019 – Compte de gestion 2019**

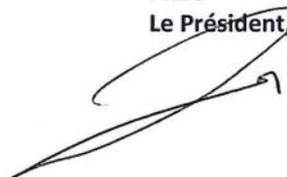
Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,**
- **statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,**
- **statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,**
- **statuant sur la rectification du report de l'exercice 2018 arrêté à 957 488.33 € à prendre en compte par la délibération approuvant le compte administratif 2019, au lieu de 957 487.90 €,**
- **déclare que le comptes de gestion 2019 dressé par le Trésorier de Dompierre sur Besbre des budgets cités dans le rapport de présentation ci annexé, visé et certifié conforme par l'ordonnateur concerné n'appellent ni observation ni réserve de sa part,**
- **d'adopter le compte de gestion 2019.**

Certifiée exécutoire la présente délibération  
 Publiée ou notifiée le  
 Déposée en Préfecture le

P.E.C  
 Le Président,



<b>DELIBERATION N°</b>	<b>2020.03.11/14</b>
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>7.1</b>

**RAPPORT DE PRESENTATION****N° 14 - FINANCES – Budget 2019 – Compte de gestion 2019**

Vu les dispositions du CGCT,

Vu l'avis de la Commission des Finances et du Bureau communautaire réunis le 02 mars 2020,

Vu le compte de gestion 2019 dressé par le Trésorier de Dompierre sur Besbre :

**Le budget principal et 19 budgets annexes** : : Office de Tourisme - Atelier relais « Le Charollet » - Zone d'activités des Bernardas – Le Donjon - Restaurant Bar Epicerie – Montaiguët en Forez - Maison du Canal – Avrilly - Bâtiment artisanal Les Bernardas – Le Donjon - Bic Atelier Relais – Dompierre sur Besbre – Liernolles – St Pourçain sur Besbre - ZAC – Saligny sur Roudon - ZAC – Chavroches - ZAC – Liernolles - ZAC Sept Fons – Dompierre sur Besbre - Hébergements touristiques – Pierrefitte sur Loire – Jaligny sur Besbre – Thionne - Atelier des Vernisses – Diou - Cœur commercial – St Gérard le Puy - Pôle Emploi entreprises – Varennes sur Allier - ZAC « la Feuillouse » - Varennes sur Allier - ZAC Varennes Forterre – Varennes sur Allier – Ensemble immobilier de Varennes (Friche Moreux).

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier de l'EPCI, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier, a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Il est précisé que le montant du résultat reporté de l'exercice 2018 présente un écart négatif de 0.43 € au compte administratif du budget principal 2019 soit 957 487,90 au lieu de 957 488,33 €,

S'agissant d'une erreur matérielle, le montant réel de l'excédent reporté, soit 957 488.33 € fera l'objet d'une rectification intégrée dans la délibération approuvant le compte administratif 2019, cette dernière inscrite à l'ordre du jour, immédiatement après celle relative à l'adoption du compte de gestion,

Il est constaté que le compte de gestion 2019 est en totale concordance avec le compte administratif 2019 établi par l'ordonnateur,

**Il est donc proposé au conseil communautaire :**

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- statuant sur la rectification du report de l'exercice 2018 arrêté à 957 488.33 € à prendre en compte par la délibération approuvant le compte administratif 2019, au lieu de 957 487.90 €,
- de déclarer que le compte de gestion 2019 dressé par le Trésorier de Dompierre sur Besbre des budgets ci-dessus, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur concerné n'appelle ni observation ni réserve de sa part,
- d'adopter le compte de gestion 2019.



Nb de membres en exercice : 64  
 Nb de membres présents : 45  
 Nb de membres votants : 52  
 (dont 7 pouvoirs)

<b>DELIBERATION N°</b>	<b>2020.03.11/15</b>
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>7.1</b>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Séance du Conseil communautaire du mercredi 11 mars 2020

L'an deux mille vingt, le 11 mars à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 5 mars 2020.

#### Les Conseillers présents

**Les conseillers titulaires:** Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Daniel BAHEUX, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Albert CHARRONDIERE, Régis CURY, David DARRAS, Alain DECERLE, Claudette DELORME, Odile FRANCHISSEUR, Dominique GEOFFROY, Valérie GOUBY (jusqu'à la question n° 17), Roseline GOURDON, Henry JOLY, Guy LABBE, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Louis MERET, Yves NOEL, Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, André PIESSAT, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Colette ROBOTA, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAUX, Blandine SOCHET, Pascal THEVENOUX, Elisabeth THEVENOUX, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

**Les conseillers suppléants :** Daniel DUVERGER (représentant Pascal BAUDELOT), Michel RAJAUD (représentant Bernard POIGNANT),

#### Les Conseillers absents

**Ayant donné pouvoir :** Monique BOUILLOT à Michel LAURENT, Jean Luc COLLIN à Bernadette PERICHON, Pierre COURTADON à Luce BILLET, Martine CRUMIERE à Roger LITAUDON, Guy FRAISE à Michel BRUNNER, Valérie GOUBY à Annie France POUGET (à partir de la question n°18), Christine MARTIN TISON à Roseline GOURDON, Dominique TALON à Pascal VERNISSE

**Absents :** Henri BÉCAUT, Patrick BENIGAUD, Dominique DIAT, Alain FAVERETTO, Monique FRIAUD, Patrick GOBERT, Léopold GODART, Valérie LASSALLE, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Yves PLOUHINEC, Claire TOGNON

**Secrétaire de séance :** Alain VERNISSE.

**N° 15 - FINANCES**– Budget 2019 – Compte administratif 2019 (budget principal et 18 budgets annexes) restes à réaliser

**Vu** le rapport de présentation ci-annexé,

**Considérant** que le montant du résultat reporté de l'exercice 2018 présente un écart négatif de 0.43 € au compte administratif du budget principal 2019 soit 957 487,90 € au lieu de 957 488,33 €,

**Considérant** que par la délibération N° 36 du 15 avril 2018, le conseil communautaire a décidé d'intégrer le résultat de fonctionnement du budget O.M 2018 clôturé au 31 décembre 2018, soit – 42 736.17 € au résultat de fonctionnement du budget principal au cpt 002, le montant total excédentaire s'élevant à (1000 224.50 – 42 736.17) 957 488.33 €,

## Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire

**Considérant** qu'il s'agit d'une erreur matérielle, le montant réel de l'excédent reporté, étant de 957 488.33 € au lieu de 957 487,90 €, le conseil communautaire prend acte de la rectification nécessaire à effectuer dans la présentation des résultats 2019 de fonctionnement du compte administratif 2019,

**Considérant** que Monsieur Louis MERET, conseiller communautaire a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2019,

**Considérant** que Monsieur Roger LITAUDON, Président la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Louis MERET, pour le vote du compte administratif 2019 de l'EPCI ci-dessus mentionné,

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, après que le Président de l'EPCI se soit retiré de la salle des délibérations lors du vote du compte administratif 2019,**

- **adopte le compte administratif de l'exercice 2019 des budgets ci-après conformément aux comptes administratifs ci-annexés, compte tenu de la rectification du montant du report de l'exercice 2018 au cpt 002 de la section de fonctionnement du budget principal :**

**Le budget principal et 18 budgets annexes** : : Office de Tourisme - Atelier relais « Le Charollet » - Zone d'activités des Bernardes – Le Donjon - Restaurant Bar Epicerie – Montaiguet en Forez - Maison du Canal – Avrilly - Bâtiment artisanal Les Bernardes – Le Donjon - Bic Atelier Relais – Dompierre sur Besbre – Liernolles – St Pourçain sur Besbre - ZAC – Saligny sur Roudon - ZAC – Chavroches - ZAC – Liernolles - ZAC Sept Fons – Dompierre sur Besbre - Hébergements touristiques – Pierrefitte sur Loire – Jaligny sur Besbre – Thionne - Atelier des Vernisses – Diou - Cœur commercial – St Gérard le Puy - Pôle Emploi entreprises – Varennes sur Allier - ZAC « la Feuillouse » - Varennes sur Allier - ZAC Varennes Forterre – Varennes sur Allier - Ensemble immobilier de Varennes (Friche Moreux).

- **reconnait la sincérité des restes à réaliser ci-après.**

Certifiée exécutoire la présente délibération  
Publiée ou notifiée le  
Déposée en Préfecture le

**P.E.C**  
**Le Président,**

## Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire

<b>DELIBERATION N°</b>	<b>2020.03.11/15</b>
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>7.1</b>

**RAPPORT DE PRESENTATION****N° 15 - FINANCES– Budget 2019 – Compte administratif 2019 (budget principal et 18 budgets annexes) restes à réaliser**

**Vu** les dispositions du CGCT,

**Vu** les comptes de gestion 2019 dressés par le Trésorier de Dompierre sur Besbre,

**Vu** l'avis de la Commission de Finances et du Bureau communautaire réunis le 2 mars 2020,

**Vu** la délibération N°2020.03.11/14 par laquelle le conseil communautaire a approuvé le compte de gestion 2019 pour l'ensemble du budget principal et des 18 budgets annexes,

**Vu** le rapport de présentation ci-annexé,

**Vu** les comptes administratifs 2019 ci-après, ces derniers constituant le bilan financier de l'ordonnateur,

Il est précisé que le montant du résultat reporté de l'exercice 2018 présente un écart négatif de 0.43 € au compte administratif du budget principal 2019 soit 957 487,90 au lieu de 957 488,33 €,

Considérant qu'il s'agit d'une erreur matérielle, le montant réel de l'excédent reporté, soit 957 488,33 € fera l'objet d'une rectification intégrée dans la délibération approuvant le compte administratif 2019, cette dernière inscrite à l'ordre du jour, immédiatement après celle relative à l'adoption du compte de gestion,

**Le budget principal et 18 budgets annexes** : : Office de Tourisme - Atelier relais « Le Charollet » - Zone d'activités des Bernards – Le Donjon - Restaurant Bar Epicerie – Montaiguët en Forez - Maison du Canal – Avrilly - Bâtiment artisanal Les Bernards – Le Donjon - Bic Atelier Relais – Dompierre sur Besbre – Liernolles – St Pourçain sur Besbre - ZAC – Saligny sur Roudon - ZAC – Chavroches - ZAC – Liernolles - ZAC Sept Fons – Dompierre sur Besbre - Hébergements touristiques – Pierrefitte sur Loire – Jaligny sur Besbre – Thionne - Atelier des Vernisses – Diou - Cœur commercial – St Gérard le Puy - Pôle Emploi entreprises – Varennes sur Allier - ZAC « la Feuillouse » - Varennes sur Allier - ZAC Varennes Forterre – Varennes sur Allier - Ensemble immobilier de Varennes (Friche Moreux),

**Conformément** à l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote de l'assemblée arrêtant les comptes de l'ordonnateur doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice, après avoir arrêté les comptes du receveur, rassemblés dans le compte de gestion. Ce dernier sert à justifier l'exécution du budget et présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la collectivité.

**Le Président présente le compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal et des budgets annexes ci-dessous :**

**CA 2019 - BUDGET PRINCIPAL - BUDGETS ANNEXES - DELIBERATION N°15 DU 11 MARS 2020**

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES	FONCTIONNEMENT		Résultat clôture	INVESTISSEMENT		Résultat clôture
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes	
<b>Budget principal</b>	11 726 046,64	13 640 433,45	<b>1 914 386,81</b>	1 209 429,66	2 492 173,14	<b>1 282 743,48</b>
<b>Office de tourisme</b>	238 183,48	238 183,56	<b>0,08</b>	1 061,85	62 684,82	<b>61 622,97</b>
ATELIER RELAIS CHAROLLET	51 720,94	103 113,71	<b>51 392,77</b>	118 894,90	78 461,00	- <b>40 433,90</b>
ZA LES BERNARDS - LE DONJON	8 500,73	9 000,00	<b>499,27</b>	25 500,09	12 450,18	- <b>13 049,91</b>
RESTAU BAR EPICERIE MONTAIGUET	23 620,58	44 154,58	<b>20 534,00</b>	67 583,65	106 840,07	<b>39 256,42</b>
MAISON CANAL - AVRILLY	753,91	73 858,00	<b>73 104,09</b>	298 072,54	74 423,23	- <b>223 649,31</b>
BAT ARTISANAL - LES BERNARDS	2 958,97	31 897,55	<b>28 938,58</b>	119 045,05	90 107,57	- <b>28 937,48</b>
BIC ATELIER RELAIS	42 856,90	42 519,04	- <b>337,86</b>	17 848,81	163 463,93	<b>145 615,12</b>
ZA SALIGNY	72,00	8 796,49	<b>8 724,49</b>	-	-	-
ZA CHAVROCHES	128,00	845,08	<b>717,08</b>	716,00	-	- <b>716,00</b>
ZA LIERNOLLES		204,58	<b>204,58</b>	2,00		- <b>2,00</b>
ZA SEPT FONDS	238,30	67 603,83	<b>67 365,53</b>	63 208,24	-	- <b>63 208,24</b>
HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	150 564,27	151 721,83	<b>1 157,56</b>	64 200,14	370 238,03	<b>306 037,89</b>
ATELIER DES VERNISSES	48 620,06	52 321,92	<b>3 701,86</b>	168 559,13	67 226,37	- <b>101 332,76</b>
CŒUR COM <sup>CIAL</sup> ST GERAND LE PUY	14 587,64	17 254,05	<b>2 666,41</b>	11 428,75	8 802,50	- <b>2 626,25</b>
POLE EMPLOI ENTREPRISES	70 888,15	89 589,88	<b>18 701,73</b>	83 677,08	64 977,00	- <b>18 700,08</b>
ZAC LA FEUILLOUSE	147,42	46 043,00	<b>45 895,58</b>	32 746,04	-	- <b>32 746,04</b>
ZAC VARENNES FORTERRE	6 327,58	22 321,96	<b>15 994,38</b>	314 635,59	-	- <b>314 635,59</b>
ENSEMBLE IMMOBILIER VARENNES	2 493,00	2 493,00	-	203 193,40	-	- <b>203 193,40</b>
<b>TOTAL BUDGET ANNEXES</b>	<b>662 661,93</b>	<b>1 001 922,06</b>	<b>339 260,13</b>	<b>1 590 373,26</b>	<b>1 099 674,70</b>	- <b>490 698,56</b>
<b>TOTAL B<sup>P</sup><sup>AL</sup> ET BUDGETS ANNEXES</b>	<b>12 388 708,57</b>	<b>14 642 355,51</b>	<b>2 253 646,94</b>	<b>2 799 802,92</b>	<b>3 591 847,84</b>	<b>792 044,92</b>
					<b>3 045 691,86</b>	

## Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire

Le Président présente les restes à réaliser ci-dessous :

## ● BUDGET PRINCIPAL

- Dépenses : ..... 3 744 185
- Recettes : ..... 1 913 638

## Restes à réaliser 2019 - Budget principal

Op	Libellé opérations	DEPENSES			RECETTES		
		BP 2019	Réalisé	R. à R.	BP 2019	Réalisé	R. à R.
NI	Fonds de concours	426 673	261 220,00	165 453			
NI	Acquisition bien Maison santé Varennes	280 000		280 000			
n°100001	Atelier des Territoires	7 000	1 402,56	5 597			
n°100003	Maison de santé - Varennes	600 000		600 000			
n°100004	Espace de santé de proximité	100 000		100 000			
n°100005	Accessibilité bâtiments communautaires	20 000		20 000	5 000		5 000
n°100006	Politique Urbanisme / Planification	200 000	43 024,79	156 975	80 000	31 637,20	48 362
n°100007	Signalétique	140 000		100 000	40 000		30 000
n°100008	Aménagement Tiers Lieux	60 000		60 000	20 000		20 000
n°100009	Modernisation Piscines Communautaires	749 760	29 760,00	720 000	301 728		301 728
n°100010	Soutiens Projets Diversifica° agricole	24 000		24 000			
n°100011	Aménagement RAM - Dompierre	112 100	73 502,65	38 597	84 865		84 865
n°100012	Aménagement Micro-Crèche - Beaulon	334 700		334 700	247 581		247 581
n°100013	Bornes recharge Véhicules Electriques	10 800		10 800			
n°100014	Véhicule	12 000	11 712,24				
n°100015	Soutien entreprise Espace de vente	113 660	33 986,26	79 673			
n°100016	Soutien éco énergie - Bonus performance	40 000		40 000			
n°100017	Service Technique	1 100	1 070,47				
n°100018	Solidarité Insertion	5 002	3 726,76	1 275			
n°100020	Logements étage OT Dompierre	1 287	1 287,00				
n°100021	Piezomètre ancien Incinérat. Pierrefitte	10 000		10 000			
n°100023	Voirie Résidence personnes âgées - Le Donjon	350 000		350 000	50 000		50 000
n°134055	Travaux Pôle Multi-Accueil : chauff, élec	6 548		6 548			
n°134059	Halte nautique - Luneau	72 000	45 949,12	26 050	48 000		48 000
n°134063	Mise en valeur du petit patrimoine	131 430	7 232,03	124 197	39 728	8 321,00	31 407
n°134064	Résidence séniors - Le Donjon	15 000	3 297,00	11 703			
n°207106	Piscine du Val de Besbre	99 419	43 836,60	55 582			
n°20716	O.P.A.H.	16 175	7 800,00	8 375			
n°20724	Hébergement temporaire - Jaligny	18 356	11 880,00	6 476			
n°20728	Esapce René Fallot	2 500	2 468,49				
n°20731	Télécentre	81 418	81 375,92		76 680	29 984,54	46 695
n°20732	Aménagement O.T	1 815		1 815		5 611,94	
n°20734	Maison de santé pluriprofessionnelle - Dompierre	12 750	9 169,00	3 581	116 768	167 361,00	
n°20736	Solidarité - Insertion	11 383		11 383			
n°20738	Equipement Informatique Admin Générale	11 158	1 164,00	9 994			
n°99612	Réhabilitation siège communautaire	255 200	2 904,70	252 295			
n°99616	Piscine Communautaire - Varennes	15 954	3 319,33	12 634			
n°99618	Multi accueil Brin d'Eveil	15 050	10 469,07	4 580		11 685,04	
n°99619	Signalétique communautaire	2 679		2 679			
n°99620	Résidence Jeunes Oxygène - Varennes	3 999	3 568,10				
n°99621	Pôle Social Santé - Varennes	85 081	1 382,09	83 698			
	<b>Total opérations équipement</b>	<b>4 455 997</b>	<b>696 508,18</b>	<b>3 718 660</b>	<b>1 110 350</b>	<b>254 600,72</b>	<b>913 638</b>
NI	Avances remboursables			25 525			
NI	Emprunt						1 000 000
	<b>Total opérations financières</b>			<b>25 525</b>			<b>1 000 000</b>
		<b>Total R à R Dépenses</b>		<b>3 744 185</b>	<b>Total R à R Recettes</b>		<b>1 913 638</b>

## Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire

## ● BUDGETS ANNEXES

Restes à réaliser 2019 - Budgets annexes					
Budgets annexes	INVESTISSEMENT		Résultat clôture	Restes à réaliser	
	Dépenses	Recettes		Dépenses	Recettes
OFFICE DE TOURISME	1 061,85	62 684,82	61 622,97	70 958	
ATELIER RELAIS CHAROLLET	118 894,90	78 461,00	- 40 433,90		
ZA LES BERNARDS - LE DONJON	25 500,09	12 450,18	- 13 049,91		
RESTAU BAR EPICERIE MONTAIGUET	67 583,65	106 840,07	39 256,42	21 000	
MAISON CANAL - AVRILLY	298 072,54	74 423,23	- 223 649,31	26 323	176 868
BAT ARTISANAL - LES BERNARDS	119 045,05	90 107,57	- 28 937,48		
BIC ATELIER RELAIS	17 848,81	163 463,93	145 615,12	1 000	
ZA SALIGNY	-	-	-		
ZA CHAVROCHES	716,00	-	- 716,00		
ZA LIERNOLLES	2,00	-	- 2,00		
ZA SEPT FONDS	63 208,24	-	- 63 208,24		
HEBERGEMENTS TOURISTIQUES	64 200,14	370 238,03	306 037,89	401 335	110 000
ATELIER DES VERNISSES	168 559,13	67 226,37	- 101 332,76	53 685	31 310
CŒUR COM <sup>CIAL</sup> ST GERAND LE PUY	11 428,75	8 802,50	- 2 626,25	600	
POLE EMPLOI ENTREPRISES	83 677,08	64 977,00	- 18 700,08	2 500	2 500
ZAC LA FEUILLOUSE	32 746,04	-	- 32 746,04		
ZAC VARENNES FORTERRE	314 635,59	-	- 314 635,59		
ENSEMBLE IMMOBILIER VARENNES	203 193,40	-	- 203 193,40	216 806	140 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 590 373,26</b>	<b>1 099 674,70</b>	<b>- 490 698,56</b>	<b>794 207</b>	<b>460 678</b>
			<b>Total R à R Dépenses</b>	<b>794 207</b>	
			<b>Total R à R Recettes</b>	<b>460 678</b>	
			<b>Besoin financement</b>	<b>484 074</b>	

\* les crédits des restes à réaliser des budgets annexes n'étant pas transférables entre eux.

Considérant que le Président de l'EPCI, s'est retiré de la séance au moment du vote,

Le Président de séance a proposé au conseil communautaire :

- **D'adopter le compte administratif de l'exercice 2019 des budgets ci-après conformément aux comptes administratifs ci-annexés :**

**Le budget principal et 18 budgets annexes :** Office de Tourisme - Atelier relais « Le Charollet » - Zone d'activités des Bernards – Le Donjon - Restaurant Bar Epicerie – Montaiguët en Forez - Maison du Canal – Avrilly - Bâtiment artisanal Les Bernards – Le Donjon - Bic Atelier Relais – Dompierre sur Besbre – Liernolles – St Pourçain sur Besbre - ZAC – Saligny sur Roudon - ZAC – Chavroches - ZAC – Liernolles - ZAC Sept Fons – Dompierre sur Besbre - Hébergements touristiques – Pierrefitte sur Loire – Jaligny sur Besbre – Thionne - Atelier des Vernisses – Diou - Cœur commercial – St Gérard le Puy - Pôle Emploi entreprises – Varennes sur Allier - ZAC « la Feuillouse » - Varennes sur Allier - ZAC Varennes Forterre – Varennes sur Allier - Ensemble immobilier de Varennes (Friche Moreux)

- **De reconnaître la sincérité des restes à réaliser ci-dessus.**

Nb de membres en exercice : 64  
 Nb de membres présents : 45  
 Nb de membres votants : 52  
 (dont 7 pouvoirs)

<b>DELIBERATION N°</b>	<b>2020.03.11/16</b>
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>7.10</b>

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### Séance du Conseil communautaire du mercredi 11 mars 2020

L'an deux mille vingt, le 11 mars à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 5 mars 2020.

**Les conseillers titulaires:** Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Daniel BAHEUX, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Albert CHARRONDIERE, Régis CURY, David DARRAS, Alain DECERLE, Claudette DELORME, Odile FRANCHISSEUR, Dominique GEOFFROY, Valérie GOUBY (jusqu'à la question n° 17), Roseline GOURDON, Henry JOLY, Guy LABBE, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Louis MERET, Yves NOEL, Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, André PLESSAT, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Colette ROBOTA, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAUX, Blandine SOCHET, Pascal THEVENOUX, Elisabeth THEVENOUX, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

**Les conseillers suppléants :** Daniel DUVERGER (représentant Pascal BAUDELOT), Michel RAJAUD (représentant Bernard POIGNANT),

#### Les Conseillers absents

**Ayant donné pouvoir :** Monique BOUILLOT à Michel LAURENT, Jean Luc COLLIN à Bernadette PERICHON, Pierre COURTADON à Luce BILLET, Martine CRUMIERE à Roger LITAUDON, Guy FRAISE à Michel BRUNNER, Valérie GOUBY à Annie France POUGET (à partir de la question n°18), Christine MARTIN TISON à Roseline GOURDON, Dominique TALON à Pascal VERNISSE

**Absents :** Henri BÉCAUT, Patrick BENIGAUD, Dominique DIAT, Alain FAVERETTO, Monique FRIAUD, Patrick GOBERT, Léopold GODART, Valérie LASSALLE, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Yves PLOUHINEC, Claire TOGNON

**Secrétaire de séance :** Alain VERNISSE,

#### **N° 16 - FINANCES- HABITAT - Dispositif Habitat Rénovation énergétique - Attribution aides communautaires Bénéficiaires**

**Vu** le rapport de présentation ci-annexé,

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide**

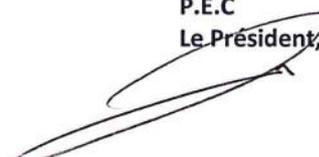
- **d'attribuer les aides communautaires comme suit :**

Demandeur Bénéficiaire	Etude et bilan thermique - P.T.R.E « Réno Conseil »	Gain énergétique évalué après travaux		Eligibilité Gain Bonus Performance énergétique		Total aides		
		40 % et niveau BBC	1 500 €	X	750 €	Cté de communes	Région AuRA	Bénéficiaires
M. & Mme SALMIN – PIERREFITTE S/ L	X	40 % et niveau BBC	1 500 €	X	750 €	1 500 €	750 €	2 250 €
Mme FOURNIER Colette - SORBIER	X	40 % et niveau BBC	1 500 €	X	750 €	1 500 €	750 €	2 250 €
<b>Total</b>						<b>3 000 €</b>	<b>1 500 €</b>	<b>4 500 €</b>

- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'affaire.**

Certifiée exécutoire la présente délibération  
 Publiée ou notifiée le  
 Déposée en Préfecture le

P.E.C  
 Le Président,



.../...

<b>DELIBERATION N°</b>	<b>2020.03.11/16</b>
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>7.10</b>

**N° 16 - FINANCES– HABITAT - Dispositif Habitat Rénovation énergétique - Attribution aides communautaires Bénéficiaires**

**Vu** la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la délibération n° 965 du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes du 29 septembre 2017 relative à la mise en place du bonus de performance énergétique dans le cadre du Contrat Ambition Région,

**Vu** le mandat d'instruction de la Région Auvergne Rhône Alpes du bonus de performance énergétique proposé qui délègue à l'EPCI l'instruction des dossiers de financement des particuliers éligibles au « Bonus de performance énergétique » sur son territoire en précisant que le versement des aides sera effectué directement par la Région Auvergne Rhône Alpes prélevées dans l'enveloppe des 10 % du Contrat Ambition Région de la Communauté de Communes,

**Vu** le règlement d'attribution des aides aux travaux de rénovation énergétique de l'habitat privé du territoire 2018-2021,

**Vu** la délibération N° 108 du 10 décembre 2018 par laquelle le conseil communautaire a approuvé le nouveau dispositif Habitat – Rénovation énergétique dont le démarrage est conditionné à celui de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, adopté le règlement d'attribution des aides aux travaux de rénovation énergétique de l'habitat privé du territoire 2018-2021 annexé, autorisé le Président à verser les aides communautaires maximales prévues conformément aux dispositions du règlement d'attribution annexé, et à mettre en place la convention de partenariat avec la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) locale,

**Vu** la délibération N° 109 du 10 décembre par laquelle le conseil communautaire a approuvé ce dispositif d'aide de l'habitat privé et par conséquent de ce mandat d'instruction du bonus de performance énergétique avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur le territoire communautaire afin d'instruire les demandes de subventions des particuliers qui devront respecter les conditions d'éligibilités régionales et aussi les critères délibérés par l'EPCI,

**Vu** l'étude et le bilan thermique réalisés par la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) « Réno Conseil »

**Vu** les crédits inscrits au budget,

**Considérant** que les conditions d'éligibilité au dispositif d'Habitat Rénovation Energétique sont réunies pour permettre le versement des aides communautaires aux bénéficiaires ci-après,

**Monsieur le Président rappelle les conditions d'attribution des aides :**

**Bénéficiaires**

- Ménages dont les revenus fiscaux de référence (année n-1) sont au-dessus des seuils ANAH mais plafonnés à 50 000 € pour les propriétaires occupants et concerne aussi les propriétaires bailleurs de logements de plus de 2 ans, ainsi qu'aux copropriétés,

**Logement**

- Un même logement ne pourra bénéficier qu'une seule fois du dispositif sur une période de 3 ans,
- Pour des travaux de rénovation énergétique réalisés par des professionnels du bâtiment conformément aux conditions d'éligibilité définies par l'ANAH, la Région et la législation en vigueur pour l'obtention de crédits d'impôts et permettant d'atteindre des gains énergétiques après travaux d'au moins 25 % pour l'intercommunalité

**Instruction**

- Les dossiers sont instruits par le service communautaire ad hoc mais un diagnostic thermique individualisé est réalisé en amont par la plateforme territoriale locale,

**Attribution**

- Les travaux faisant l'objet d'une décision favorable d'attribution du conseil communautaire devront être engagés dans un délai d'un an à compter de la date de notification de la décision d'attribution,
- En cas de non-respect des engagements du propriétaire exposés ci-dessus, la Communauté de Communes demandera le remboursement de la subvention dans les mêmes conditions que celles mises en vigueur par l'ANAH ou par la Région Auvergne- Rhône- Alpes

### Montant des aides maximales

Aides maximales communautaires	Gain énergétique après travaux d'au moins 25 %	Entre 40 % et niveau BBC	A partir du niveau BBC
	750 €	1 500 €	2 250 €

### Montant du Bonus Eco matériaux

Bonus éco matériaux	150 €
<b>Liste des éco matériaux éligibles :</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le bois, le liège,</li> <li>- Le chanvre, la paille, le lin, le coton,</li> <li>- La terre, les argiles, la chaux, le gypse,</li> <li>- Les laines animales,</li> <li>- Les matériaux issus du recyclage</li> <li>- Les autres matériaux issus du végétal.</li> </ul>	

Dans l'attente de constituer l'instance de concertation appelée à donner son avis préalablement à la proposition de vote au conseil communautaire,

il est proposé au conseil communautaire d'attribuer les aides communautaires comme suit :

Demandeur Bénéficiaire	Etude et bilan thermique - P.T.R.E « Rénove Conseil »	Gain énergétique évalué après travaux		Eligibilité Gain Bonus Performance énergétique		Total aides		
		40 % et niveau BBC	1 500 €	X	750 €	Cté de communes	Région AuRA	Bénéficiaires
M. & Mme SALMIN – PIERREFITTE S/ L	X	40 % et niveau BBC	1 500 €	X	750 €	1 500 €	750 €	2 250 €
Mme FOURNIER Colette - SORBIER	X	40 % et niveau BBC	1 500 €	X	750 €	1 500 €	750 €	2 250 €
<b>Total</b>						<b>3 000 €</b>	<b>1 500 €</b>	<b>4 500 €</b>



Nb de membres en exercice : 64  
 Nb de membres présents : 45  
 Nb de membres votants : 52  
 (dont 7 pouvoirs)

<b>DELIBERATION N°</b>	<b>2020.03.11/17</b>
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>8.5</b>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Séance du Conseil communautaire du mercredi 11 mars 2020**

L'an deux mille vingt, le 11 mars à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 5 mars 2020.

**Les Conseillers présents**

**Les conseillers titulaires:** Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Daniel BAHEUX, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Albert CHARRONDIERE, Régis CURY, David DARRAS, Alain DECERLE, Claudette DELORME, Odile FRANCHISSEUR, Dominique GEOFFROY, Valérie GOUBY (jusqu'à la question n° 17), Roseline GOURDON, Henry JOLY, Guy LABBE, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Louis MERET, Yves NOEL, Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, André PLESSAT, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Colette ROBOTA, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAU, Blandine SOCHET, Pascal THEVENOUX, Elisabeth THEVENOUX, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

**Les conseillers suppléants :** Daniel DUVERGER (représentant Pascal BAUDELOT), Michel RAJAUD (représentant Bernard POIGNANT),

**Les Conseillers absents**

**Ayant donné pouvoir :** Monique BOUILLOT à Michel LAURENT, Jean Luc COLLIN à Bernadette PERICHON, Pierre COURTADON à Luce BILLET, Martine CRUMIERE à Roger LITAUDON, Guy FRAISE à Michel BRUNNER, Valérie GOUBY à Annie France POUGET (à partir de la question n°18 ), Christine MARTIN TISON à Roseline GOURDON, Dominique TALON à Pascal VERNISSE

**Absents :** Henri BÉCAUT, Patrick BENIGAUD, Dominique DIAT, Alain FAVERETTO, Monique FRIAUD, Patrick GOBERT, Léopold GODART, Valérie LASSALLE, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Yves PLOUHINEC, Claire TOGNON

**Secrétaire de séance :** Alain VERNISSE,

**N° 17 - HABITAT – Dispositif « HABITER MIEUX » – Versement subvention aux bénéficiaires**

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- -De verser l'aide communautaire aux bénéficiaires du dispositif « Habiter Mieux » telle qu'elle figure au tableau présenté dans le rapport annexé concernant la réalisation des travaux d'amélioration énergétique ou autres prévus par le dispositif.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à l'affaire.

Certifiée exécutoire la présente délibération  
 Publiée ou notifiée le  
 Déposée en Préfecture le

P.E.C

Le Président,

<b>DELIBERATION N°</b>	<b>2020.03.11/17</b>
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>8.5</b>

### RAPPORT DE PRESENTATION

#### N° 17 - HABITAT – Dispositif « HABITER MIEUX » – Versement subvention aux bénéficiaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations des 3 EPCI fusionnés composant la Communauté de communes « Entr'Allier Besbre et Loire » maintenues dans leurs dispositions respectives relatives au dispositif « Habiter Mieux » sur la période considérée,

Vu les crédits inscrits au budget

Considérant qu'il y a lieu d'attribuer les aides prévues aux bénéficiaires,

Il est proposé au conseil communautaire :

- De verser l'aide communautaire aux bénéficiaires du dispositif « Habiter Mieux » telle qu'elle figure au tableau ci-dessous concernant la réalisation des travaux d'amélioration énergétique ou autres prévus par le dispositif.

*PO = propriétaire occupant – PB = propriétaire bailleur*

CIVILITE	NOM	VILLE	CATEGORIE PROPRIETAIRE	MONTANT
Monsieur	CHAPUT Nicolas	LANGY	PO	200,00 €
Madame	DAUPHIN Josée	TREZELLES	PO	200,00 €
Monsieur	DUBSAY	BOUCE	PO	200,00 €
Monsieur	PIGOT Stéphane	THIONNE	PO	200,00 €
Monsieur	RAY Julien	JALIGNY SUR BESBRE	PO	200,00 €
Monsieur	TALON Olivier	JALIGNY SUR BESBRE	PO	200,00 €
Monsieur	VANOVERBEKE Marcel	DOMPIERRE SUR BESBRE	PO	200,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>1 400,00 €</b>

Nb de membres en exercice : 64  
 Nb de membres présents : 44  
 Nb de membres votants : 52  
 (dont 8 pouvoirs)

<b>DELIBERATION N°</b>	<b>2020.03.11/18</b>
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>7.10</b>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Séance du Conseil communautaire du mercredi 11 mars 2020

L'an deux mille vingt, le 11 mars à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 5 mars 2020.

#### Les Conseillers présents

**Les conseillers titulaires:** Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Daniel BAHEUX, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Albert CHARRONDIERE, Régis CURY, David DARRAS, Alain DECERLE, Claudette DELORME, Odile FRANCHISSEUR, Dominique GEOFFROY, Valérie GOUBY (jusqu'à la question n° 17), Roseline GOURDON, Henry JOLY, Guy LABBE, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Louis MERET, Yves NOEL, Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, André PLESSAT, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Colette ROBOTA, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAU, Blandine SOCHET, Pascal THEVENOUX, Elisabeth THEVENOUX, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

**Les conseillers suppléants :** Daniel DUVERGER (représentant Pascal BAUDELLOT), Michel RAJAUD (représentant Bernard POIGNANT),

#### Les Conseillers absents

**Ayant donné pouvoir :** Monique BOUILLOT à Michel LAURENT, Jean Luc COLLIN à Bernadette PERICHON, Pierre COURTADON à Luce BILLET, Martine CRUMIERE à Roger LITAUDON, Guy FRAISE à Michel BRUNNER, Valérie GOUBY à Annie France POUGET (à partir de la question n°18 ), Christine MARTIN TISON à Roseline GOURDON, Dominique TALON à Pascal VERNISSE

**Absents :** Henri BÉCAUT, Patrick BENIGNAUD, Dominique DIAT, Alain FAVERETTO, Monique FRIAUD, Patrick GOBERT, Léopold GODART, Valérie LASSALLE, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Yves PLOUHINEC, Claire TOGNON

**Secrétaire de séance :** Alain VERNISSE,

**N° 18 - ADMINISTRATION GENERALE – Contrat de Redynamisation du site de défense DA 277 – Varennes Sur Allier – Avenant N° 2**

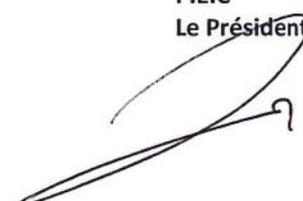
**Vu** le rapport de présentation ci-annexé,

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **d'approuver les dispositions de l'avenant n°2 au Contrat de Redynamisation de Site de Défense (CRSD) du Détachement Air 277 de Varennes-sur-Allier signé le 22 avril 2016 entre l'Etat, la Région, le Département, la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et la Commune de Varennes Sur Allier, annexé à la présente note, accompagné de la présentation détaillée des fiches actions modifiées et des fiches « projets territoriaux » post CRSD,**
- **-d'autoriser le Président ou son représentant à signer ledit avenant et tout document se rapportant à l'affaire.**

P.E.C  
 Le Président,

Certifiée exécutoire la présente délibération  
 Publiée ou notifiée le  
 Déposée en Préfecture le



.../...

<b>DELIBERATION N°</b>	<b>2020.03.11/18</b>
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>7.10</b>

**RAPPORT DE PRESENTATION****N° 18 - ADMINISTRATION GENERALE – Contrat de Redynamisation du site de défense DA 277 – Varennes Sur Allier – Avenant N° 2**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Contrat de Redynamisation de Site de Défense (CRSD) du Détachement Air 277 de Varennes-sur-Allier signé le 22 avril 2016 entre l'Etat, la Région, le Département, la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et la Commune de Varennes Sur Allier,

**Vu** la délibération n° 91 du 26 juin 2017 approuvant l'avenant n°1 dans le cadre de la poursuite des discussions notamment avec la Région et le Département permettant d'identifier des financements complémentaires à mobiliser sur les futurs contrats de soutien aux territoires à négocier avec la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire,

**Vu** les délibérations n° 56 du 20 mai 2019 et n° 77 du 8 juillet 2019 approuvant les dispositions de l'avenant n°1 bis, annulant l'avenant n°1,

**Considérant** que le CRSD du Détachement Air 277 de Varennes-sur-Allier conclu pour une durée de quatre ans arrivera à expiration le 21 avril 2020,

**Considérant** la possibilité de reconduire par avenant la durée de ce contrat une fois pour une durée d'un an maximum,

**Monsieur le Président expose les dispositions de l'avenant n°2 :**

- **La durée du CRSD**, d'une durée initiale de 4 ans arrivant à son terme le 21 avril 2020, est prolongée pour une durée d'un an, portant ainsi l'échéance au 21 avril 2021.

- **Au sein de la fiche action n°4** relative à la construction d'une offre structurante en locaux d'activités, un tiers-lieu de préfiguration, composé d'un fablab et d'un espace de coworking, a déjà été mis en place. Pour finaliser leur développement en direction des professionnels, il convient de compléter les équipements matériels mis à leur disposition et de mettre en place une animation spécifique et pérenne qui pourra également bénéficier à l'ensemble des tiers-lieux présents sur le territoire communautaire. Les crédits FNADT résiduels (168 000 €) seront mobilisés pour permettre ces investissements en matériels. Concernant l'animation de ce futur Fablab, il conviendra d'étudier le portage et le montage financier le plus adapté et de solliciter les financements appropriés parmi ceux disponibles.

- **La fiche action n°9** relative au renforcement de l'ingénierie territoriale a permis la création d'un poste de « chargé de mission CRSD », recruté par la SPL277, pour une durée de cinq ans (quatre + un) pour une dépense plafonnée à 500 000 €.

A la date du 25 février 2020, les dépenses liées à ce recrutement s'élèvent à 420 094 €, coût couvert par les fonds FNADT mobilisés dans le cadre du CRSD, représentant 84 % de l'enveloppe plafond.

Pour poursuivre ce travail d'animation porté par la chargée de mission, le financement de ce poste de dépense par le CRSD sera prolongé au titre du présent avenant jusqu'au 21 avril 2021 et dans la limite maximum de l'enveloppe de 500 000 € définis dans le contrat initial. A l'issue, il sera entièrement porté par la SPL.

**- Accompagnement des projets territoriaux post-CRSD.**

Les engagements initiaux définis par les partenaires n'ont pas pu être totalement mis en oeuvre, en raison :

→ d'une part, de la réquisition préfectorale prise le 23 octobre 2015, toujours en cours, sur la partie du site dénommée « base vie » (3 hectares) ;

Cette réquisition n'a pas permis d'engager dans le cadre du CRSD initial la requalification de cette emprise.

Toutefois, les projets structurants ci-dessous, identifiés par le comité de pilotage lors de la phase de diagnostic et d'élaboration du contrat, fléchés sur cette partie du site, conservent tout leur intérêt et pourraient être mis en oeuvre à terme :

- aménagement d'une cuisine centrale dans le bâtiment de l'ancien mess, destinée à la fabrication et livraison de repas aux écoles des communes de Varennes-sur-Allier et de Saint-Pourçain-sur-Sioule ,
- réaménagement du cinéma en salle multimédia à vocation notamment culturelle mais également utilisable dans le cadre de séminaires d'entreprises, ou de formation
- réaménagement des bâtiments d'hébergement en hôtel, en résidence jeunes travailleurs, voire en logements,
- réaménagement global du site (réseaux, voiries, liaison à la ville).

→ d'autre part, des surcoûts occasionnés par les travaux imprévus (réfection à neuf des réseaux) et de l'absence de mobilisation de crédits européens.

Pour permettre d'engager et de conduire ces projets retenus dans le contrat initial par le comité de pilotage, seuls des financements complémentaires de droit commun pourraient être mobilisés d'ici la fin de l'actuel contrat, soit jusqu'en avril 2021. Au-delà de cette échéance, de nouveaux financements contractuels pourront être recherchés dans le cadre de nouveaux dispositifs.

Le CRSD a permis d'engager deux projets d'intérêt départemental et régional :

- la constitution du pôle départemental bois énergie, énergies renouvelables bois bâtiment, écoconstruction et rénovation énergétique ;
- la création de l'agro-technopole sur le site IRSTEA de Montoldre.

Dans le prolongement de ces deux actions liées respectivement aux problématiques de l'éco construction et du développement de nouvelles pratiques agricoles, le site de l'EcoCentre, créé par le contrat sur l'emplacement de la partie industrielle de la friche militaire, pourrait accueillir une unité de transformation du chanvre destiné à la construction et favoriser ainsi le développement de cette filière sur le département et dans la région.

#### - Engagement des partenaires.

Les signataires du présent avenant s'engagent à étudier, chacun au titre de leurs compétences et dans le cadre de leurs dispositifs d'intervention de droit commun, les conditions d'accompagnement des projets mentionnés ci-dessus, présentés dans les fiches « projets territoriaux » figurant ci-après, en annexes hors contrat, voire d'autres projets susceptibles d'émerger ultérieurement et de renforcer le développement du territoire.

Au regard des montants d'investissements mis en jeu, les nouvelles opérations devront être justifiées en s'appuyant notamment sur les ressources techniques internes et l'ingénierie existante des partenaires (analyse des besoins, étude de marché, évaluation des investissements, des dépenses, des recettes, des frais de fonctionnement, ...) afin que les différents financeurs disposent d'éléments suffisants pour déterminer l'opportunité et le niveau de leur soutien.

Le comité de pilotage de clôture devra préciser les projets qui pourraient être mis en oeuvre à l'issue du présent avenant et proposera une gouvernance s'inspirant de l'esprit partenarial de l'actuel contrat.

**Il est donc proposé au conseil communautaire :**

- d'approuver les dispositions de l'avenant n°2 au Contrat de Redynamisation de Site de Défense (CRSD) du Détachement Air 277 de Varennes-sur-Allier signé le 22 avril 2016 entre l'Etat, la Région, le Département, la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et la Commune de Varennes Sur Allier, annexé à la présente note, accompagné de la présentation détaillée des fiches actions modifiées et des fiches « projets territoriaux » post CRSD,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ledit avenant et tout document se rapportant à l'affaire.



Nb de membres en exercice : 64  
 Nb de membres présents : 44  
 Nb de membres votants : 52  
 (dont 8 pouvoirs)

<b>DELIBERATION N°</b>	<b>2020.03.11/19</b>
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>4.2</b>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Séance du Conseil communautaire du mercredi 11 mars 2020

L'an deux mille vingt, le 11 mars à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 5 mars 2020.

#### Les Conseillers présents

**Les conseillers titulaires:** Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Daniel BAHEUX, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Albert CHARRONDIERE, Régis CURY, David DARRAS, Alain DECERLE, Claudette DELORME, Odile FRANCHISSEUR, Dominique GEOFFROY, Valérie GOUBY (jusqu'à la question n° 17), Roseline GOURDON, Henry JOLY, Guy LABBE, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Louis MERET, Yves NOEL, Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, André PLESSAT, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Colette ROBOTA, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAUX, Blandine SOCHET, Pascal THEVENOUX, Elisabeth THEVENOUX, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

**Les conseillers suppléants :** Daniel DUVERGER (représentant Pascal BAUDELOT), Michel RAJAUD (représentant Bernard POIGNANT),

#### Les Conseillers absents

**Ayant donné pouvoir :** Monique BOUILLOT à Michel LAURENT, Jean Luc COLLIN à Bernadette PERICHON, Pierre COURTADON à Luce BILLET, Martine CRUMIERE à Roger LITAUDON, Guy FRAISE à Michel BRUNNER, Valérie GOUBY à Annie France POUGET (à partir de la question n°18), Christine MARTIN TISON à Roseline GOURDON, Dominique TALON à Pascal VERNISSE

**Absents :** Henri BÉCAUT, Patrick BENIGAUD, Dominique DIAT, Alain FAVERETTO, Monique FRIAUD, Patrick GOBERT, Léopold GODART, Valérie LASSALLE, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Yves PLOUHINEC, Claire TOGNON

**Secrétaire de séance :** Alain VERNISSE,

**N° 19 - ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES – Création emploi Attaché territorial Principal – Modification tableau des effectifs.**

Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de créer un emploi d'Attaché principal (catégorie A - filière administrative) à temps complet,
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs,
- de prévoir l'attribution du régime indemnitaire institué dans l'établissement et correspondant au cadre d'emplois concerné dans la limite du taux maximum réglementaire en vigueur dans l'attente de mettre en place le RIFSEEP,
- d'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel pour une durée indéterminée en l'absence de candidatures statutaires déposées,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations nécessaires et signer tout document se rapportant à la présente décision.

Certifiée exécutoire la présente délibération  
 Publiée ou notifiée le  
 Déposée en Préfecture le

P.E.C  
 Le Président,

.../...

## RAPPORT DE PRESENTATION

DELIBERATION N°	2020.03.11/19
CLASSIFICATION	4.2

**N° 19 - ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES – Création emploi Attaché territorial Principal – Modification tableau des effectifs.**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 34,

**Vu** les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales afférentes inscrites au budget,

**Considérant** qu'il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services,

**Considérant** les enjeux en matière d'attractivité et de développement économique et touristique du territoire communautaire,

**Considérant** la structuration d'un Pôle Attractivité - Développement économique et touristique dans le cadre de la compétence obligatoire de l'EPCI en matière de « développement économique dont la promotion du tourisme » pour répondre à ces enjeux,

**Considérant** la nécessité d'adapter le grade de l'emploi créé au profil des personnes ayant fait acte de candidature dans le cadre de cette seconde procédure de recrutement,

**Monsieur le Président expose :**

Dans le cadre de la compétence obligatoire de l'EPCI en matière de « développement économique dont la promotion du tourisme », le conseil communautaire a approuvé la structuration d'un Pôle Attractivité - Développement économique et touristique afin de répondre aux enjeux d'attractivité du territoire, le 8 juillet 2019 ainsi que la création d'un emploi permanent au grade de Directeur territorial (catégorie A - filière administrative) pour assurer la direction de ce pôle le 16 septembre 2019.

Pour faire suite à une première procédure de recrutement par voie de mutation infructueuse, un appel à candidature a été lancé. Il convient donc d'adapter le grade de l'emploi créé au profil des personnes ayant fait acte de candidature.

Il est rappelé que l'agent affecté à cet emploi sera chargé de participer à la définition des orientations stratégiques en matière de développement territorial dans toutes ses composantes (économie, innovation, dynamique emploi-formation, tiers-lieux, tourisme, accueil des nouvelles populations, économie circulaire) et de piloter leur mise en œuvre et leur évaluation. En outre, dans le respect de la politique de communication communautaire, il proposera une stratégie de marketing territorial permettant au territoire d'affirmer son identité et de renforcer son attractivité et sa compétitivité par des actions proactives, volontaristes et innovantes de promotion.

**A ce titre, il assurera les missions suivantes :**

- encadrer et coordonner l'activité du service développement économique et politique d'accueil et superviser le management des services politiques contractuelles, du projet de territoire et de l'activité touristique,
- contribuer à la politique managériale de la collectivité conformément aux orientations de la direction générale
- renforcer les liens et animer la transversalité entre les 3 services
- piloter la stratégie de gestion et d'optimisation des ressources du Pôle
- traduire les orientations politiques - tant en matière de développement économique que de développement touristique, culturel et patrimonial - en plans d'actions et/ou projets et communiquer sur leurs finalités et leurs enjeux

- conseiller et alerter sur les risques (techniques, financiers, juridiques, etc.) liés aux projets et piloter l'élaboration des outils et dispositifs d'aide à la décision
- sécuriser les actes juridiques de la collectivité et garantir la bonne application des procédures administratives et le respect des délais
- veiller et contribuer à la faisabilité foncière et économique des projets et, sur le plan financier, mobiliser les subventions et mener des démarches de mécénat permettant de livrer les opérations initiées au meilleur coût final
- conduire les projets transversaux et stratégiques
- superviser l'évaluation des projets et des dispositifs et exploiter les résultats de l'évaluation pour les stratégies futures
- développer et animer des relations partenariales et des réseaux de professionnels
- assister les élus et la directrice générale des services dans la représentation de la collectivité auprès des instances institutionnelles et auprès des différents partenaires économiques et touristiques

**En outre, les caractéristiques de cet emploi sont les suivantes :**

- Emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux (catégorie A - filière administrative).
- Niveau de recrutement : formation supérieure (Bac + 5) en développement local et expérience probante en pilotage de politiques publiques et en management stratégique.
- Rémunération en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des attachés territoriaux.
- Octroi des indemnités de déplacement s'il y a lieu et des indemnités accessoires relevant du régime indemnitaire institué dans l'établissement et correspondant au cadre d'emploi concerné dans la limite du taux maximum réglementaire en vigueur dans l'attente de mettre en place le RIFSEEP

**Il est proposé au conseil communautaire de :**

- de créer un emploi d'Attaché principal (catégorie A - filière administrative) à temps complet,
- de modifier en conséquence le tableau des effectifs,
- de prévoir l'attribution du régime indemnitaire institué dans l'établissement et correspondant au cadre d'emplois concerné dans la limite du taux maximum réglementaire en vigueur dans l'attente de mettre en place le RIFSEEP,
- d'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel pour une durée indéterminée en l'absence de candidatures statutaires déposées,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations nécessaires et signer tout document se rapportant à la présente décision.

Nb de membres en exercice : 64  
 Nb de membres présents : 44  
 Nb de membres votants : 52  
 (dont 8 pouvoirs)

<b>DELIBERATION N°</b>	<b>2020.03.11/20</b>
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>3.5</b>

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### Séance du Conseil communautaire du mercredi 11 mars 2020

L'an deux mille vingt, le 11 mars à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire s'est réuni, salle Collet Mériaud à VARENNES SUR ALLIER, en session ordinaire, sur la convocation de Monsieur Roger LITAUDON, Président, en date du 5 mars 2020.

#### Les Conseillers présents

**Les conseillers titulaires:** Jean Michel ALLAIN, Marie France AUGIER, Daniel BAHEUX, Gilles BERRAT, Michelle BERTHIER, Luce BILLET, Michel BRUNNER, Xavier CADORET, Albert CHARRONDIERE, Régis CURY, David DARRAS, Alain DECERLE, Claudette DELORME, Odile FRANCHISSEUR, Dominique GEOFFROY, Valérie GOUBY (jusqu'à la question n° 17), Roseline GOURDON, Henry JOLY, Guy LABBE, Christian LABILLE, Michel LAURENT, Roger LITAUDON, Alain LOGNON, Marie Jo MARGELIDON-FOUQUET, Fabrice MARIDET, Louis MERET, Yves NOEL, Bernadette PERICHON, Isabelle PETIOT, André PLESSAT, Annie France POUGET, Henri PUJOS, André RATINIER, Alain REVIRON, Colette ROBOTA, Lionel ROUAULT, Olivier ROUSSEAU, Blandine SOCHET, Pascal THEVENOUX, Elisabeth THEVENOUX, Jean François TOCANT, Alain VERNISSE, Pascal VERNISSE.

**Les conseillers suppléants :** Daniel DUVERGER (représentant Pascal BAUDELOT), Michel RAJAUD (représentant Bernard POIGNANT),

#### Les Conseillers absents

**Ayant donné pouvoir :** Monique BOUILLOT à Michel LAURENT, Jean Luc COLLIN à Bernadette PERICHON, Pierre COURTADON à Luce BILLET, Martine CRUMIERE à Roger LITAUDON, Guy FRAISE à Michel BRUNNER, Valérie GOUBY à Annie France POUGET (à partir de la question n°18), Christine MARTIN TISON à Roseline GOURDON, Dominique TALON à Pascal VERNISSE

**Absents :** Henri BÉCAUT, Patrick BENIGAUD, Dominique DIAT, Alain FAVERETTO, Monique FRIAUD, Patrick GOBERT, Léopold GODART, Valérie LASSALLE, Jean LAURENT, Jean Pierre LECORNET, Yves PLOUHINEC, Claire TOGNON

**Secrétaire de séance :** Alain VERNISSE,

**N° 20- PATRIMOINE** – Développement touristique – Travaux restauration Croix Varennes sur Tèche - Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine vernaculaire public et naturel à des fins touristiques – travaux sur bien communal et occupation domaine public - convention

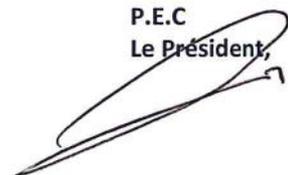
Vu le rapport de présentation ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- de réaliser les travaux de restauration de la croix des "Sayets - Rémondins" sise sur la commune de Varennes Sur Tèche et de régler les dépenses y afférentes,
- d'approuver les dispositions de la convention de partenariat à établir entre la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et la Commune de Varennes sur Tèche,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations nécessaires et signer tout document se rapportant à la présente décision.

Certifiée exécutoire la présente délibération  
 Publiée ou notifiée le  
 Déposée en Préfecture le

P.E.C  
 Le Président,



<b>DELIBERATION N°</b>	<b>2020.03.11/20</b>
<b>CLASSIFICATION</b>	<b>3.5</b>

**RAPPORT DE PRESENTATION****N° 20- PATRIMOINE – Développement touristique – Travaux croix Varennes sur Tèche - Sauvegarde et mise en valeur du patrimoine vernaculaire public et naturel à des fins touristiques – travaux sur bien communal et occupation domaine public - convention**

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code général de la propriété des personnes publiques,

**Vu** les statuts de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et notamment la compétence qu'elle exerce pour la sauvegarde et mise en valeur du patrimoine vernaculaire public et naturel à des fins touristiques selon des critères définis par le conseil communautaire,

**Vu** les crédits inscrits au budget,

Considérant la démarche de la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire portant sur mise en valeur du petit patrimoine commencée sur le secteur du Donjon, la prise en charge des travaux correspondants et la nécessité d'établir une convention de partenariat avec la commune de Varennes sur Tèche,

**Il est exposé :**

Monsieur le Président présente le projet de restauration de la croix des "Sayets - Rémondins" sur la commune de Varennes Sur Tèche. En effet, l'acquisition de la parcelle cadastrale A 822 d'une superficie de 535 m<sup>2</sup> a été effectuée par la commune de Varennes sur Tèche.

Il propose au conseil communautaire de procéder à la restauration de ladite croix, étant entendu que l'entretien courant du terrain et de la voie d'accès sera assuré par la commune de Varennes sur Tèche.

Une convention à établir permettra de définir les conditions de partenariat des deux parties, la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et la Commune de Varennes sur Tèche.

**Il est proposé au conseil communautaire :**

- de réaliser les travaux de restauration de la croix des "Sayets - Rémondins" sise sur la commune de Varennes Sur Tèche et de régler les dépenses y afférentes,
- d'approuver les dispositions de la convention de partenariat à établir entre la Communauté de communes Entr'Allier Besbre et Loire et la Commune de Varennes sur Tèche,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les opérations nécessaires et signer tout document se rapportant à la présente décision.